

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 11 SEPTEMBRE 2015**

Présents : Mme : BOYAT Sylvie

Mrs : BOINNARD Cyril, CURT Patrick, DELERCE Olivier, DUPONT Eric, MENOUD Julien,
MORAND Jean Claude et MUDRY Stéphane.

Excusés : Mme DWORAK Bogéna

Mr : JOSSERAND Jean-François.

Absent : Mr CONVERSET Jacques.

Sylvie BOYAT s'est proposée comme secrétaire de séance qui s'ouvre à 20h10.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 3 juillet 2015.

1. Mot du Maire :

Le Maire Jean Claude MORAND présente l'ordre du jour.

Le compte-rendu du conseil sera désormais envoyé par courrier électronique en même temps que la convocation.

2. Point sur l'urbanisme :

- Déclaration Préalable :
 - DELERCE Gilles
Lieu-dit : « Le Sey »
Références cadastrales : A 1509 – 1511 – 1520 – 2922 – 2925 – 3122 – 3123
Objet : Création de 5 fenêtres de toit
Avis : Favorable en respectant les observations données.

Mr le Maire fait part d'un courrier émanant de Mr Delerce Gilles demandant l'autorisation de créer un mur sur le domaine public au lieudit « Le Sey ».

Suite à l'étude de cette demande, 6 membres du CM se prononcent contre et 2 membres s'abstiennent.

Le lundi 20 juillet, la commission d'urbanisme s'est réunie pour étudier :

- Trois Certificats d'Urbanisme :
 - Office Notarial de St Jean d'Aulps
Lieu-dit : « Bois du Caveau »
Références cadastrales : B 1137
Objet : Vente Delerce Francis / TBA Concept
Observations :
 - Le terrain n'est pas dans la carte communale ;
 - La commune est et reste propriétaire du terrainAvis : Favorable en respectant les observations données.

- Office Notarial de St Jean d'Aulps

Lieu-dit : « Montriond le bas »

Références cadastrales : D 605 – 610

Objet : Vente Cts Rasle / Dwyer

Observations :

- Places de parking : 3
- Assainissement individuel
- Actuellement, il n'y a pas d'ouverture au niveau 1
- Pas de connaissance sur les différents aménagements intérieurs
- Déneigement en fin de circuit
- Taxe de raccordement au réseau d'eau
- Compteur d'eau ISOTHER en limite de propriété
- Prise en compte de l'évacuation des eaux pluviales

Avis : Favorable en respectant les observations données.

- Office Notarial de St Julien en Genevois

Lieu-dit : « Ombre »

Références cadastrales : B 168 – 2545 – 2547 – 2548

Objet : Donation Bontemps Dominique

Avis : Favorable en respectant les observations données.

- Deux Permis de Construire :

- VAN DER RAAD

Lieu-dit : « Saint Martin »

Références cadastrales : B 3536 – 3330 – 3532

Objet : Construction d'un chalet (161 m²)

Observations :

- Raccordement au réseau collectif avec branchement au regard n°177 (avec autorisation écrite des propriétaires du terrain traversé) ou au regard n°181 (avec une pompe de relevage)
- Taxe d'assainissement : 3075 €.
- Taxe de branchement d'eau : 290 €
- Un regard isother sera posé en limite de propriété (compteur d'eau) à la charge du propriétaire et réalisé par l'entreprise GIROD.
- Le projet actuel ne prend pas en compte le stationnement : 3 places de parking
- Il manque les distances d'implantations du chalet par rapport aux limites du terrain
- Séparation des eaux pluviales et des eaux usées
- Un puits perdu pour les eaux pluviales sera réalisé

Avis : Favorable en respectant les observations données.

- MUDRY Sébastien

Lieu-dit : « Malaliutaz »

Références cadastrales : A 3089 – 2837 – 3086

Objet : Construction d'un chalet (116 m²)

Observations :

- Raccordement au réseau collectif avec branchement au regard n°304
- Taxe d'assainissement : 3075 €.
- Taxe de branchement d'eau : 290 €
- Un regard isother sera posé en limite de propriété (compteur d'eau) à la charge du propriétaire et réalisé par l'entreprise GIROD.
- Séparation des eaux pluviales et des eaux usées
- Un puits perdu pour les eaux pluviales sera réalisé

Avis : Favorable en respectant les observations données.

Le samedi 1^{er} août, la commission d'urbanisme s'est réunie pour étudier :

- Un Certificat d'Urbanisme :
 - Office Notarial de St Jean d'Aulps
Lieu-dit : « Les Rognieuses »
Références cadastrales : A 2727
Objet : Vente Boullier / Daniel
Observations :
 - Le terrain n'est pas desservi par une voie communale ; la voie communale s'arrête au droit des parcelles n°2535 et 3119. Il appartient au propriétaire d'obtenir un droit de passage sur les parcelles n°2535 et 3119.
 - En hiver, l'accès est dégagé en fin de parcours (vers 9 h) et le déneigement s'arrête au pied de la parcelle n°2560.
 - Assainissement individuelAvis : Favorable en respectant les observations données.
- Une Déclaration Préalable :
 - FOURREY Jean
Lieu-dit : « Les Rossets »
Références cadastrales : B 2658
Objet : Réfection de façades et création d'ouvertures
Observations :
 - Raccordement au réseau collectif avec branchement au regard n°30 (avec autorisation écrite des propriétaires du terrain traversé)
 - Taxe de raccordement aux égouts : 3.075 €
 - Taxe de raccordement au réseau d'eau :Avis : Favorable en respectant les observations données.
- Un Permis de Construire :
 - DELERCE Pascal
Lieu-dit : « Le Cu du Clos »
Références cadastrales : A 3046 – 3048
Objet : Création d'une terrasse (40,49 m²)
Avis : Favorable en respectant les observations données.

Le lundi 24 août, la commission d'urbanisme s'est réunie pour étudier un Permis de Construire :

- OWENS David
Lieu-dit : « St Martin »
Références cadastrales : B 3426 – 3427
Objet : Agrandissement d'une maison existante (125m²) et création d'un garage
Observations :
 - Raccordement au réseau collectif
 - Taxe de raccordement aux égouts : 3 075 €.
 - Taxe de raccordement au réseau d'eau
 - 1 compteur d'eau ISOTHER par unité de logement en limite de propriété
 - Séparation des eaux pluviales et des eaux usées ; puits perdu pour eaux pluviales
 - 3 places de parking par logement sur la propriété
 - Réseaux EDF et PTT en souterrain
 - Sur la façade côté accès, les 2 baies vitrées ne s'intègrent pas bien par rapport au chalet actuel : il sera judicieux de poursuivre le balcon devant ces baies.
 - Les 2 autres façades s'intègrent mal dans l'habitat local (ferme traditionnelle).Avis : Favorable en respectant les observations données.

3. Aménagement « Sur les Terches » :

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un plan d'accès aux lots situés « Sur les Terches ».

Un bail sera signé avec l'entreprise TBA Concept.

4. Dossier demande d'aide sociale :

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le renouvellement d'un dossier qui est accepté.

5. Numérotation des voies :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'un courrier concernant l'adressage communal.

6. Rentrée scolaire :

Éric Dupont fait le point sur la rentrée scolaire qui s'est bien passée :

- 40 enfants sont inscrits et présents depuis le 1^{er} septembre 2015.
- 10 enfants arrivent en Moyenne Section : des achats de tables et lits ont été effectués.
- Le projet d'informatisation est abouti. Une formation pour les enseignants reste à mettre en place et la construction d'un meuble (pour entreposer les ordinateurs) est en cours de réalisation.
- Les personnels municipaux ont été reconduits dans leurs fonctions.
- Les activités périscolaires n'ont pas encore repris.
- Le prix du repas a été augmenté de 0,35 € par la cuisine centrale de Morzine.
- Les repas sont toujours livrés en partenariat avec Le Biot.

7. Subventions 2015 :

SUBVENTIONS 2015			
	2014	Subventions	Adhésions
APE Ecole de Seytroux	3325	3295	
MUTANE	39	39	
Foyer rural	600	600	
APE Collège	63	94,5	
APE Ecole St Jean d'Aulps	60	180	
Ski Club St Jean d'Aulps	300	100	
Judo Club Portes du Soleil	120	120	
Secours en montagne St Jean d'Aulps	80	80	
AFN Vallée d'Aulps	80	80	
Société d'économie Alpestre	90		43,7
Secours Catholique	80	80	
APEI Thonon	100	80	
Resto du Cœur	80	80	
Téléthon	80	80	
Spirale (soins palliatifs)		80	
Banque Alimentaire	45	45	
SOS Amitié (prévention suicide)		80	
De l'ombre à la lumière (Déficients visuels)		80	
LoCoMotive		80	
Alzheimer 74		80	
Association des Familles de Traumatisés Craniens 74		80	
Autres	635		
TOTAL	5777	5433,5	43,7
		5477,2	

8. Courrier dispositif publicitaires irréguliers :

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de la Sous-préfecture concernant les panneaux publicitaires placés sur l'aire de repos située vers le pont de la Tassonnière.

9. Travaux de raccordement avec la STEP de Le Biot :

Le CM donne l'autorisation à Monsieur le Maire de contacter les propriétaires pour l'achat de terrains afin de finaliser les travaux de raccordement.

10. Plan communal de sauvegarde :

Un travail sera entrepris pour réaliser un plan de sauvegarde de la population.

11. Déclassement des chemins ruraux :

En parallèle de l'adressage des voies, un déclassement de certains chemins ruraux sera entrepris.

12. Affaires diverses :

Monsieur le Maire donne lecture d'une lettre envoyée par les enfants de Seytroux qui remercient le CM pour la réfection des filets de protection du City Park.

La réunion est clôturée à 23h30.